



23.06.2003 - 16:54 Uhr

## **L'ACS donne en principe son soutien au développement de la politique nationale de sécurité routière**

Berne (ots) -

L'Automobile Club de Suisse (ACS) donne en principe son soutien au développement de la politique nationale de sécurité routière. Mais il va résolument combattre de nouvelles restrictions qui sont disproportionnées ou qui n'ont pas un rapport direct avec la prévention des accidents. De plus, l'ACS demande aux autorités compétentes de recenser systématiquement les lieux où se sont produits des accidents graves, de les analyser et de prendre systématiquement et au plus vite les mesures qui s'imposent pour améliorer les lieux où se produisent un nombre au dessus de la moyenne d'accidents.

L'Assemblée des délégués ordinaire 2003 de l'ACS s'est prononcée en principe pour un soutien de la politique nationale de sécurité routière. En guise de réponse à la liste de mesures contestées qui a été publiée par le bureau de prévention des accidents (bpa) sous le terme de "Vision Zéro", l'ACS a donné son aval à un catalogue où tant les mesures approuvées par l'Automobile Club de Suisse que celles qu'il rejette sont récapitulées. L'ACS s'oppose à toutes les mesures ayant un caractère répressif ou qui cherchent soit à introduire des restrictions et entraves qui sont soit disproportionnées, soit qui n'ont aucun rapport direct avec les accidents. Parmi ces mesures, citons notamment la réduction de la vitesse maximale générale autorisée sur les autoroutes et à l'extérieur des localités ainsi que l'introduction d'une vitesse maximale générale pour les motocycles mise en application par des moyens techniques.

Le catalogue complet des mesures que nous approuvons ou refusons et les propositions peuvent être consultés sur Internet sous [www.acs.ch](http://www.acs.ch).

Contact:

Niklaus Zürcher  
directeur  
Tél. +41/31/328'31'22 (direct / év. COMBOX)  
E-Mail: [nik.zuercher@acs.ch](mailto:nik.zuercher@acs.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003636/100464255> abgerufen werden.